

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 05/09/2016 portant création de la mention Activités de la forme du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 28/09/2021,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités de la forme cours collectifs est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		Date et lieu de naissance		
BP4ARA210959	Madame	AIMÉ	Tiffany	09/04/1996	Rillieux-la-Pape
BP4ARA210960	Madame	ARBITE	Anais	08/02/1992	Saint-Étienne
BP4ARA210961	Monsieur	BEERENS	Pierre	29/03/1997	Sallanches
BP4ARA210962	Monsieur	BOUNEL	Ruben	03/05/1997	Lyon 3e Arrondissement Chambéry
BP4ARA210963	Madame	CAILLET	Anne- Laure	19/11/1995	Lyon 3e Arrondissement Saint-Étienne
BP4ARA210964	Monsieur	CAYOUN	Lucas	25/11/1997	Annecy
BP4ARA210965	Madame	DIGONNET	Carla	18/01/2001	Cluses
BP4ARA210966	Madame	D'INDIA	Maëlys	06/03/1995	Nogent-sur- Marne
BP4ARA210967	Monsieur	DOUBLEL	Mathieu	06/11/1988	Annecy
BP4ARA210968	Madame	GALVIER	Nina	16/04/1993	Corbeil-Essonnes
BP4ARA210969	Monsieur	LEFEVRE	Thomas	22/11/1998	Saint-Étienne
BP4ARA210970	Monsieur	LY	Tomy	03/10/1998	Lyon 4e
BP4ARA210971	Monsieur	MARIMOUTOU	William	15/04/1992	
BP4ARA210972	Madame	MOLINAROLI	Mathilde	12/06/1994	



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BP4ARA210973	Madame	RIVOIRE	Zoé	27/03/1999	Arrondissement Firminy
BP4ARA210974	Madame	SANTISTEBAN	Ingrid	27/12/1990	Lyon 4e Arrondissement
BP4ARA210975	Monsieur	SOURY	Aymeric	14/03/2002	Annecy
BP4ARA210976	Monsieur	VILLARD- ARANEGA	Mathieu	14/05/1991	Annecy

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 06/10/2021

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Bruno Feutrier
Bruno FEUTRIER